

## **Père**

La définition classique du père est semblable à celle de la mère : « homme qui a engendré et qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants ». mais on ne saurait se limiter à cette version des faits. Le père, qu'il ait ou non engendré l'enfant, est celui qui répond, de sa place d'homme, à la nécessité que soit entendu, reconnu et légitimé le besoin de totalité de l'enfant. La loi du père n'est fondée et équitable que sur cette base. Ainsi, au père agent se substitue la plus juste réalité de père intime.